

- fournir de l'aide financière soit à l'industrie canadienne ou étrangère soit aux universités pour la réalisation des objectifs choisis.

Ces responsabilités relèvent principalement du MDN et à un degré moindre du MIC. Le principal coordonnateur de ces activités est le Chef de la recherche et du développement du MDN qui relève du sous-ministre adjoint (matériel) et qui supervise la majeure partie des activités internes et externes de ce ministère.⁽²⁾ En particulier, il a la responsabilité des liens avec les autres organismes concernés, des activités des laboratoires propres du MDN spécialisés en recherche et développement militaire et des programmes de subventions à l'industrie (Programme de recherches industrielles pour la défense) et aux universités (Programme de subventions aux universités). Le sous-ministre adjoint (politique) du MDN a la responsabilité de la recherche opérationnelle et de la planification.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, à l'intérieur du Programme conjoint de production de matériel de défense, aide l'industrie canadienne à se spécialiser dans les secteurs retenus pour concurrencer les entreprises étrangères dans ces domaines. A cette fin, le MIC administre un programme spécial appelé "Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense" qui vise à aider financièrement les entreprises à développer de nouveaux produits de défense orientés vers l'exportation. Ce programme a été institué en mai 1968 et il a résulté de la fusion de deux programmes antérieurs: "Programme de modernisation de l'industrie du matériel de défense destiné à l'exportation" et "Programme du partage de la mise au point du matériel de défense". De plus, le MIC participe avec le Département de la défense américain à un programme conjoint qui peut fournir des subventions en recherche et développement aux entreprises canadiennes.

Le Centre national de la recherche peut également participer